



Association Protection Haut-Béarn Environnement

Rapport moral - année 2020/2021

Présenté lors de l'Assemblée Générale annuelle

L'association Protection Haut-Béarn Environnement a pour objet :

- *La protection de l'environnement et de la biodiversité dans le Haut Béarn : espaces naturels, eau, air, sols, paysages, cadre de vie et biodiversité.*
- *La lutte par tous les moyens légaux contre toutes les formes de pollution et de nuisances en considérant notamment leur impact sur la santé humaine.*
- *La veille au respect des réglementations dans le domaine de l'environnement, de l'alimentation, de l'énergie, de la gestion des déchets, de l'urbanisme, de la publicité et du cadre de vie.*
- *L'amélioration de ces réglementations et de la sécurité des mobilités.*
- *La défense, l'information et la sensibilisation des citoyens, consommateurs et usagers dans ces domaines.*

Présentation des actions menées en fonction des missions de l'association.

1. « *Entreprendre toute recherche, mener toute enquête, donner tout avis, poursuivre toute étude et toute action se rapportant directement ou indirectement à son objet.* »

- Participation à 2 enquêtes publiques. Ces enquêtes sont obligatoires pour des aménagements impactant l'environnement. Nous nous basons sur les rapports de la MRAE (Mission Régionale Autorité Environnementale) ou du CCNPN (Conseil National de Préservation de la Nature) et nous nous documentons pour appuyer leurs recommandations. Nous étudions les pièces du dossier et nous produisons un document envoyé au commissaire enquêteur.
 - Participation à l'enquête publique sur le projet de renouvellement et d'extension de la carrière du Coustey à Rébénacq (64)
 - Participation à l'enquête publique sur la microcentrale hydroélectrique d'Aydius.
- Participation au comité « Touche pas à ma forêt 64 » contre le méga projet de Scierie Florian à Lannemezan. Présence aux Marches pour les forêts Pyrénéenne des 10 et 11 octobre à Oloron et Lannemezan. Subventionné par de l'argent public, ce projet nécessiterait d'exploiter 3 fois plus de hêtres dans toutes les forêts pyrénéennes qu'il n'en est abattus actuellement.
- Soutien à la pétition « Un plan vélo pour Oloron ».
- PHBE est sollicitée par le collectif de riverains d'Escout dans le cadre de l'installation d'une centrale d'enrobage, pour une expertise sur les aspects techniques du dossier et l'impact environnemental du projet.
 - Rédaction d'un dossier sur la zone artisanale du Gabarn : étude du Scot, de la nouvelle carte communale. Découverte d'une pollution ancienne connue de la CCHB mais dont le suivi est secret. Mise à jour de l'incohérence entre 3 cartes sur le tracé du cours d'eau Le Gabarn sur la ZAE : a-t-il été détourné et si oui par qui ? Est-ce légal et sans atteinte à l'environnement ?
 - Rédaction d'un dossier au sujet des pollutions et dangers potentiels suite à l'incendie STI (donné au comité des riverains).
- Soutien aux apiculteurs mobilisés contre la réintroduction des néonicotinoïdes. Appel à mobilisation lancé par le Syndicat Apicole des Pyrénées Atlantiques « L'abeille des gaves et Nives ».

- Déviation d'Oloron :
 - Rédaction d'un dossier sur la déviation d'Oloron mis à jour sur divers aspects du projet (santé publique, économie locale, impact environnemental...) à destination des élus et des porteurs du projet. Identification de questions précises sur le dossier à poser à nos élus locaux.
 - Rédaction d'un dossier de comparaison de plusieurs études d'impact au Gabarn et mise en avant de leurs contradictions.
 - Réalisation d'un inventaire de la faune et de la flore du site.
 - Identification de la Gentiane pneumonanthe sur le tracé de la déviation (elle était jusqu'alors signalée comme « possiblement présente » par l'étude d'impact mais n'avait pas été repérée).
 - Réalisation d'un comptage des poids lourds au rond-point de Lindt : malgré la déviation, une part non négligeable des poids-lourds passerait toujours dans Oloron (car en direction de Bayonne, notamment).

- Sollicitation de PHBE par la presse au sujet de la pollution du Gave d'Aspe par du white spirit par l'usine TOYAL : « On parle de milliers de litres de polluants très toxiques, et les premières conclusions font toujours état d'un risque minime pour les écosystèmes. Il y a un décalage et une incohérence. Les gens de la vallée ont besoin de transparence dès lors qu'il advient ce genre d'incident. Ils sont attachés à ce patrimoine naturel, veulent pouvoir continuer à s'y baigner, y pêcher. Qu'on leur démontre qu'il n'y a pas de risques ! »

2. « Mener toute action en justice, se constituer partie civile, réclamer des dommages et intérêts, pour des actes qui iraient à rencontre de l'objet social, ainsi que des actions de l'association. »

Nous avons suivi le chantier du remembrement au Gabarn et étudié sa conformité.

Suite à de nombreux impaires, nous avons alerté les élus locaux et la préfecture, sans succès, et avons alors déclenché nos plaintes (voir ci-dessous).

- 8 juin 2020, PHBE et Sepanso PA : Recours au Tribunal Administratif de Pau contre l'arrêté autorisant les travaux d'aménagement foncier au Gabarn en lien avec le projet de déviation d'Oloron Sainte-Marie. Il s'agit d'un recours légal de 22 pages demandant « l'annulation de l'arrêté préfectoral du 07 février 2020, portant autorisation des travaux connexes à l'aménagement foncier, agricole et forestier liés à la déviation d'Oloron Sainte-Marie, sur les communes d'Oloron Sainte-Marie, Précilhon et Escout avec extension sur Bidos. ». Pour des raisons politiques, les maîtres d'ouvrage (pour en avoir reçu le pouvoir délégataire du conseil départemental des Pyrénées Atlantiques), que sont l'association foncière et l'association foncière AFAPAF d'Oloron, Escout et Précilhon et la mairie de

Précilhon, ont décidé d'engager ces travaux avant la fin du délai de recours des tiers (mars-avril 2020).

Les principaux motifs qui soutiennent ce recours portent sur :

- L'incompétence du signataire de l'arrêté.
 - Les irrégularités et insuffisances entachant l'étude d'impact.
 - L'absence d'obtention d'une dérogation au titre de l'article L.411-2 du Code de l'environnement.
-
- 23 juin 2020, PHBE et Sepanso PA : Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) devant la commission départementale d'aménagement foncier (CDAP) – Aménagement foncier d'Oloron-Sainte-Marie, Escout et Précilhon. « Par un arrêté en date du 7 février 2020, le préfet des Pyrénées Atlantiques a autorisé les travaux connexes à cet aménagement foncier au titre de la rubrique 5.2.3.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement (pièce n° 8). Il reste que, entre-temps, la CIAF d'Oloron-Sainte-Marie, par une décision en date du 19 novembre 2019, a approuvé définitivement le plan parcellaire ainsi que les travaux connexes (pièce n° 1). C'est cette dernière décision qui est déférée, dans le cadre de cette réclamation, à la censure de la CDAF. Son annulation et sa réformation sont acquises. ».
 - Le 26 octobre 2020 : sans réponse du Conseil Départemental concernant notre RAPO, le comité de pilotage a mandaté les co-présidents pour saisir le Tribunal Administratif afin d'attaquer la décision implicite de rejet de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier.
 - 2 juillet 2020, plainte à l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ; le procès-verbal, établi suite à notre plainte, a été déposé le 12/01/2021 au tribunal judiciaire de Pau.
 - PHBE fait partie des 15 associations de pêcheurs et d'écologistes attaquant l'autorisation de la pêche aux filets dans l'Adour. L'objectif est de mettre un terme à des pratiques de pêche qui ne nous paraissent plus du tout en cohérence avec le statut de conservation des poissons migrateurs ciblés par les filets dérivants.

3. « Collecter les fonds nécessaires à l'accomplissement de son objet. »

- Dons et adhésions de personnes nous soutenant dans toute la France.
- Production locale et artisanale de savons par Jean-Jacques Paules, maître savonnier, et vente au profit de l'association. Présence sur les marchés d'Oloron Sainte-Marie. En quelques mois, ce sont environ 1250 savons fabriqués et plus de 700 vendus !

4. « Sensibiliser, communiquer et informer localement, nationalement et internationalement à propos de son action dans le but de susciter envers elle l'adhésion et les soutiens de toutes sortes, notamment citoyens, associatifs et politiques. »

- Juillet 2020 : rencontre à Bordeaux avec M. Rousset (Président de la Région Nouvelle-Aquitaine). Objectifs : sortir le sujet de la déviation de sa dimension locale passionnée et obtenir un relai et des conseils pour faire avancer le dossier.
- Août 2020 : rencontre avec M. Uthurry en vue de lui proposer un moratoire sur le sujet. Engagement de sa part de relayer notre dossier d'information aux élus de la CCHB afin de relancer le dialogue. Engagement non tenu, malgré nos nombreuses relances.
- Rencontre à Canfranc de l'association Jaca Sin Perde El Norte.
- Septembre 2020 : multiples sollicitations sans réponses à nos 4 élus départementaux pour une rencontre.
- Octobre 2020 : rencontre avec une élue départementale d'un autre canton (Mme Cabanne) qui ne peut nous fournir plus de réponse sur le dossier.
- Départementales 2021 : présentation et accord concernant le moratoire au Parti Communiste Oloronais.
- Participation et prises de parole lors de la manifestation du 28 mars pour une Vraie Loi Climat.
- Juin 2021 : rencontre avec Madame la sous-préfète d'Oloron.
- Alertes à la mairie d'Oloron Sainte-Marie :
 - Courriers sans suite concernant les nouvelles voies d'accès au Bager et les arbres abattus en période de nidification.
 - Signalisation au service technique de la destruction des herbiers des fontaines d'Oloron, alors qu'une espèce protégée y vit (le calotriton).
 - Signalisation à la Mairie d'Oloron Sainte-Marie du manque d'un lieu sec pour les cochons du Parcours Santé de St Pée.
- 5 juin 2021 : organisation de deux balades naturalistes sur le site du Gabarn.
- Création de fiches pédagogiques sur des espèces locales : Calotriton, Gentiane pneumonanthe, Azurée des moulières (à retrouver sur notre site internet).
- Présence dans la presse :
 - Voir nos communiqués de presse sur notre site :
 - 2 interviews à radio Oloron
- Tenu d'une page Facebook ; mise à jour régulière du site internet.

5. *« Coopérer, au besoin par délégation, adhésion ou fédération, avec tous autres organismes, collectivités, entreprises ou associations qui pourraient aider à la réalisation des buts de l'association en matière d'action en justice, de collecte de fond et/ou de communication. »*

Des associations sont venues vers nous pour certaines plaintes (Salmo Tierra, Sépanso) ou pour travailler conjointement (ACCOB sur la forêt du Bager avec l'ONF et la mairie d'Oloron). Elles nous ont remerciées pour le travail fourni aux enquêtes publiques.

- Adhésions croisées avec l'ACCOB, la Sépanso et Haut-Béarn en transition.
- Point presse avec l'ACCOB sur l'état des carrières au Bager.
- Participation aux réunions entre la mairie, l'ONF et l'ACCOB (à son initiative) pour un meilleur suivi de la forêt du Bager.
- Participation à la réunion annuelle du Comité de sécurisation de la RN134 organisé par la Sous-préfecture d'Oloron (élus locaux, associations).
- Sollicitation par la Sépanso pour le suivi des conséquences du chantier de réfection du gave à Bedous qui attaque la déviation construite en zone inondable (ce que la Sépanso avait prouvé avant sa construction).
- Signature d'un accord « France-Espagne » avec l'association Jaca Sin Perde El Norte.
- Participation au Forum des associations d'Oloron le 12 septembre.
- Participation au Festiv'O'Local d'Oloron le 12 juin 2021.

Missions non réalisées et difficultés rencontrées.

- Nous n'arrivons pas à communiquer régulièrement sur l'avancé de nos dossiers avec nos adhérents. Nous avons essayé de mettre en place une lettre d'information régulière, mais nous n'arrivons pas à la publier. Nous manquons de forces vives en interne.
- Nous souhaitons intensifier notre communication vers les citoyens du Haut-Béarn
- Nous avons beaucoup de difficulté à obtenir les dossiers manquants auprès des administrations (identification des relais, travail de long court, relances...).
- Les élus locaux ne répondent pas tous favorablement à nos demandes de rencontre. Comment obtenir des rendez-vous ? Doit-on médiatiser nos demandes et leurs refus ?
- Nous sommes sollicités pour des demandes de stages ou de services civiques, que nous devons décliner par manque de forces vives et/ou de financements.

Perspectives et projets à venir.

Nous ne nous attendions pas à autant d'attaque envers l'environnement et la santé des populations sur notre territoire ! Nous ne comptons pas nous arrêter en si bon chemin : chacune des activités de l'association booste ses membres !

- Poursuite collecte de fonds : vente savons, dons. Nouvelles productions à vendre : cabanes à oiseaux... Ventes croisées avec Jaca Sin perde El Norte. Nouvelle équipe
- Participation à la commission sur l'aménagement de la Zone Artisanale et Industrielle du Gabarn en juillet 2021 sur invitation de la sous-préfète.
- Mise en place de nouveaux groupes de travail en interne :
 - communication envers les adhérents,
 - obtention de documents sur la déviation,
 - production de vidéos pour communiquer en local et au national.
- Pédagogie : se mettre en lien et proposer nos supports à des associations dédiées.
- Former un groupe d'associations à l'image de « Touche pas à ma forêt ». Groupe de travail à mettre en place.